



Je loue un magasin dont l'augmentation se fait tous les trois ans

Par **oliver_old**, le **05/10/2007** à **10:43**

je loue un magasin dont l'augmentation se fait tous les trois ans mais je ne sais pas quelle indice je dois prendre

je cite le bail

le loyer sera révisé de plein droit à l'expiration de chaque période triennale pour être augmenté ou diminué suivant la variation de l'indice du coût de la construction du trimestre de l'année

de la révision considérée par rapport à l'indice de base ci-dessus retenu

pour fixer ce loyer les parties se sont basées sur l'indice national du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2000 publié par l'Insee lequel était de 1127